

Formation continue

Faites votre choix !

Ecoles, universités, instituts de formation, fournisseurs de produits...

la concurrence est rude en matière d'offres. Les associations de conseillers en investissements financiers n'hésitent pas à lancer des appels d'offre pour obtenir un cursus en gestion de patrimoine sur mesure.

Les stands de Patrimonia ne sont pas uniquement tenus par les fournisseurs de produits ou les associations professionnelles de conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Le monde de la formation est aussi représenté. En témoigne la présence de l'Essec. Impossible pour la Business School parisienne de rater la convention annuelle des professionnels du patrimoine. Une vitrine incontestable pour tou-

cher les professionnels et particulièrement les conseillers en investissements financiers. La formation continue en gestion de patrimoine est en plein boom. Pas une année ne se passe sans qu'un nouveau cursus ne voit le jour. Dernière annonce en date, le lancement par Sciences Po Aix de deux Master 2 en formation continue (Gestion patrimoniale du dirigeant et Optimisation de la transmission des PME-PMI) en janvier 2013.

Pas de doute pour François Longin, responsable du parcours gestion de patrimoine à l'Essec (3 certificats pour un total de 15 séminaires), « *le développement des cursus à destination des Cif est consécutif d'une part à l'évolution permanente des lois et à l'arrivée régulière de nouveaux produits financiers et d'autre part au statut de Cif qui a créé une obligation de formation continue* ». Si bien que cette dernière prend une place de plus en plus importante dans l'ac-



François Longin
Essec



Gilles Duteil
Cetfi



Jean Aulagnier
AUREP



tivité du Cif. C'est du reste ce qui ressort de la dernière étude réalisée par la société de conseil Aprédia⁽¹⁾. Dans l'emploi du temps global du CGPI, la formation arrive en 4^e place, devant les réunions avec les fournisseurs. Contre une 5^e place il y a un an.

Des acteurs variés

Quand on regarde l'offre existante sur le marché, le constat est sans appel : « Avant il n'y avait pas assez de cursus alors qu'aujourd'hui l'offre est pléthorique ! », explique David Charlet, président de Anacofi. La liste des formations est longue. Et plusieurs catégories d'acteurs ont investi ce créneau. À commencer par les universités qui ont lancé des Master 2 (ancien DESS, c'est-à-dire troisième cycle) et des diplômes d'université (cursus plus léger avec une homologation régionale). Depuis une poignée d'années il faut également compter sur la présence des écoles de commerce qui développent des offres en matière de gestion de patrimoine. Les cursus les plus connus étant les Mastères spécialisés (MS) (environ 350 heures) ou le Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles (Badge) (environ 250 heures). La liste des MS et des Badge est disponible sur le site de la Conférence des grandes écoles

(<http://www.cge.asso.fr>).

Il convient ensuite d'ajouter à la liste les prestations proposées par les organismes de formation généralistes (avec une offre gestion de patrimoine) ou dédiés à la gestion de patrimoine. Enfin, il est important de prendre en compte l'offre des fournisseurs de produits : depuis la brève animation jusqu'aux formations organisées par les centres de formation des fournisseurs (par exemple l'Institut Oddo). Bien entendu, tous ces acteurs ne manquent pas d'originalités pour se différencier : formation en ligne, création de diplômes spécifiques de type certification ou labellisation, délocalisation des professeurs...

La réponse des associations

Pour y voir plus clair et pour répondre à leurs obligations en matière de formation (cf. encadré page 36), les associations de Cif s'intéressent de très près à ce sujet. Elles n'hésitent pas à passer des partenariats et à créer des modules de formation en interne. C'est le cas par exemple à la CNCIF. « La CNCEF – maison mère de la CNCIF disposant d'un numéro de formateur – propose des formations sur des thèmes techniques tout au long de l'année et organise deux fois par an des journées « Essentielles ». La CNCEF met également à disposition chaque année plusieurs formations e-learning gratuites qui rentrent dans le quota d'heures requis. De plus, la commission formation pour le collège « Patrimoine » valide au fil de l'eau les formations proposées par les établissements bancaires et d'assurance : seules les formations théoriques sont retenues, pas celles portant sur les produits. Nous prenons en compte également les formations dites diplômantes correspondant à un Bac +5. Nous

avons passé quelques partenariats entre autres avec l'AUREP

Le top 10 des formations en gestion de patrimoine

Le Cabinet SMBG propose chaque année un classement des meilleurs Masters, MS et MBA par catégorie. Parmi les catégories étudiées on retrouve la gestion de patrimoine. Voici les résultats du classement 2012.

1. BEM - Management School Bordeaux Paris Dakar
MS Gestion de Patrimoine et Immobilier Spécialité Gestion de Patrimoine
2. Université d'Auvergne - Clermont 1
Master et DU Gestion de Patrimoine
3. ESCP Europe
MS Gestion de Patrimoine
4. Université Paris-Dauphine Département MSO - Institut Gestion de Patrimoine-IGP
Master 2 Gestion de Patrimoine
5. SKEMA Business School
MS Ingénierie et Gestion Internationale de Patrimoine
6. IAE Gustave Eiffel
Master Gestion de Patrimoine
7. IAE Lyon
Master Gestion de Patrimoine
8. Euromed Management
Euromed M.Sc. In Management Financier et Organisationnel - Spécialisation Gestion Patrimoniale
9. International University of Monaco
Master in Finance - Private Banking & International Wealth Management
10. MBA ESG
MBA spécialisé en Gestion des Patrimoines

et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence permettant à nos membres de bénéficier de tarifs préférentiels. La CNCIF est également membre du comité de direction du centre de formation agréé ASC mis en place par la société Stellium. Ce centre basé à Toulouse réunit des professionnels de la formation et délivre des formations réglementaires (Orias, IOB...), ainsi que des formations habilitantes et diplômantes dans l'ensemble des domaines relevant de la gestion patrimoniale », résume Elizabeth Decaudin, déléguée générale de la CNCIF. Même démarche au sein de l'Anacofi. « Nous dispensons des formations internes dans nos locaux parisiens ou en régions lors de nos tours de France. Certaines formations sont également disponibles en e-learning via notre plate-forme et notre prestataire JurisCampus. L'association valide aussi des formations par thème proposées par des centres de formations agréés. Concernant les fournisseurs de produits, nous assistons aux ateliers et validons un nombre d'heures ou de minutes en fonction du contenu. Ce processus est payant s'ils n'ont pas le statut de centre de formation. Enfin, plusieurs partenariats sont passés entre l'Anacofi et des écoles ou universités afin de proposer à nos adhérents l'accès à des formations diplôm-



Les associations garantes de la formation des Cif

Tout Cif doit adhérer à une association professionnelle agréée par l'AMF. Celles-ci doivent notamment assurer l'actualisation des connaissances de leurs membres par la sélection ou l'organisation de formations. Enfin, l'association professionnelle communique à l'AMF, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, une copie du bilan et du compte de résultat, du rapport d'activité décrivant notamment les contrôles effectués et leur archivage ainsi que les formations dispensées ou sélectionnées.

Les associations de Cif ont fixé à 25 heures en moyenne le nombre d'heures de formation à réaliser par an par leurs membres.

- Anacofi : 25 heures
- CNCIF : 40 heures par période de deux ans
- La compagnie des CGPI : 60 heures tous les deux ans
- La Chambre des indépendants du patrimoine : 25 heures

antes », précise David Charlet, le président. Depuis octobre 2012, l'Anacofi a franchi un pas supplémentaire. Elle propose en effet à ses membres, suite à un partenariat avec le Centre d'Etudes des Techniques Financières et d'Ingénierie (Aix Marseille Université), deux formations diplômantes, un Master Gestion de Patrimoine et un DESU Conseil en Gestion de Patrimoine. « Le Master se prépare à Paris en 15 séminaires de 3 jours sur 13 mois. Le DESU est proposé à Aix-en-Provence et Paris, sous la forme de modules capitalisables, qui peuvent être présentés sur plusieurs années », explique Gilles Duteil, responsable du Cetfi. Une idée innovante de formation vient également d'aboutir à la CIP. La région Ile-de-France de l'association et la commission formation de la CIP qui avaient lancé un appel d'offre en juillet auprès d'écoles de commerce et d'universités viennent de sélectionner la proposition de la faculté de droit d'Assas. La première promotion d'adhérents de la Chambre débutera les cours fin 2012-début 2013.

trouver la formation adéquate. La première est d'identifier ses besoins : « Si vous êtes à la recherche de compétences et de reconnaissance il faut vous diriger vers la formation continue diplômante, c'est-à-dire un cursus créé par une école, une université. Si vous avez besoin d'une actualisation des connaissances mieux vaut se tourner vers des formations qualifiantes », précise Jean Aulagnier, président de l'AUREP. A noter que certains cursus permettent l'obtention de la compétence juridique appropriée. Autre conseil de taille, définir au préalable les matières que vous souhaitez renforcer : « Notre valeur ajoutée à l'Essec est de proposer des cursus axés davantage sur le financier et le commercial. Alors que d'autres cursus s'intéressent avant tout au juridique et au fiscal », illustre François Longin. Enfin la réputation de l'organisme qui délivre la formation est un élément qui peut compter : « Nous donnons l'avantage aux sociétés d'une certaine taille et bien structurées. Sinon il existe des milliers de propositions ! », conclut David Charlet.

Conseils utiles pour choisir le bon cursus

Pour les CGPI qui veulent se débrouiller seuls, il est nécessaire de suivre certaines règles pour

Caroline Dupuy ■

Note

(1) Les conseillers indépendants, Le livre blanc 2012